

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Québec, le 16 juillet 2012

Madame Louise Brunet
Directrice générale
Collège Héritage
325, boulevard Cité des Jeunes
Gatineau (Québec) J8Y 6T3

Objet : Suivi apporté à l'évaluation institutionnelle

Madame la Directrice générale,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 16 mai 2012, du suivi apporté par le Collège Héritage à l'évaluation institutionnelle.

Dans son rapport, la Commission avait recommandé au Collège d'identifier régulièrement les besoins de ses étudiants et d'évaluer l'efficacité des services qu'il leur offre. À la suite de l'évaluation de son plan de réussite 2004-2007, le Collège a élaboré une série d'activités visant à bâtir un système de collecte de données relatif aux perceptions et à la satisfaction de ses étudiants à l'égard des services qui leur sont offerts. Ainsi, entre 2008 et 2011, le Collège a, entre autres, réalisé des sondages sur la satisfaction des étudiants, des sondages auprès des étudiants en difficulté, des sondages auprès des étudiants qui ont quitté leur programme et des sondages relativement à l'inscription des étudiants au Collège. Lors de l'implantation de sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, le Collège a développé un ensemble de cinq sondages qui seront remis de façon régulière à l'ensemble de ses étudiants. La Commission estime que le Collège Héritage a donné des suites satisfaisantes et, en conséquence, elle lève cette recommandation.

La Commission a également recommandé au Collège de prendre les moyens pour développer à l'interne une culture d'évaluation qui lui permettra de s'assurer de façon autonome qu'il remplit bien sa mission, notamment en appliquant sa politique d'évaluation des programmes. Le Collège a ainsi révisé sa politique sur l'évaluation des programmes, sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et sa politique d'évaluation des professeurs. Leur mise en œuvre a contribué au développement d'une culture d'évaluation au Collège. De plus, ces politiques comportent des mécanismes de suivi qui assureront la poursuite de ce développement et permettront au Collège d'assurer la réalisation de sa mission. La Commission estime que le Collège a donné des suites satisfaisantes et, en conséquence, elle lève également cette recommandation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Michel Lauzière,

c. c. M. Michael Randall, directeur des études